



Pantin, le 5/6/2023 | 23:03:42 CEST

La Directrice Générale

à

Monsieur Jean-Jacques BROT
Préfet des Yvelines
Délégué Territorial de l'ANRU
Pour le département des Yvelines

DO/JCOU/PN

Objet : Projet de renouvellement urbain de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

PJ : 2

J'ai le plaisir de vous faire parvenir l'avis du comité d'engagement de l'Agence qui s'est réuni le 12 avril 2023 et a examiné la demande d'amplification et d'abondement financier concernant le projet de renouvellement urbain de de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise pour le quartier Noé – Feucherets à Chanteloup-les-Vignes.

Je vous remercie par avance de bien vouloir communiquer cet avis au porteur de projet, l'accompagner dans la mise au point de l'avenant sur la base de ces validations et veiller à ce que les préconisations et les remarques des partenaires soient bien prises en compte.

Par ailleurs, suite à la mise au point du projet de renouvellement urbain de Chanteloup-les-Vignes et à la signature d'une concession d'aménagement, il apparait que l'emprise concédée déborde légèrement des limites du quartier prioritaire. Après analyse des périmètres concernés figurant en annexe et considérant que l'intervention s'effectue très largement au sein du QPV et contribue aux objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain, j'autorise la réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble IDTOP C1024-24-0002 au-delà des limites du QPV, étant entendu que la requalification de la RD1 (Avenue du Général De Gaulle) et la reconfiguration du carrefour RD1-RD22 relevant de la maîtrise d'ouvrage du CD78 sont exclues de cette opération.

Je vous remercie de me faire parvenir le projet d'avenant à la convention pour autorisation de mise en signature le plus rapidement possible.

DocuSigned by:
Anne-Claire MIALOT
07B72F4B148B461...
Anne-Claire MIALOT

Copies :

- Madame Pascal COURTADE, Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances auprès du Préfet des Yvelines, Délégué Territorial Adjoint de l'ANRU ;
- Monsieur Sylvain REVERCHON, Directeur Départemental des Territoires des Yvelines, Délégué Territorial Adjoint de l'ANRU.

Avis du Comité d'Engagement du 12 avril 2023

Projet de renouvellement urbain de la CU Grand Paris Seine et Oise pour le QPV Noé – Feucherets à Chanteloup-les-vignes

Contexte et objet de l'examen en CE

Dans la poursuite de l'accélération de l'engagement des projets, et afin d'apporter des réponses rapides aux porteurs de projets, l'Agence a mis en place un Comité d'Engagement (CE) dédié à l'examen sur dossier des demandes qui lui sont soumises à validation selon les termes du Règlement Général de l'Agence (RGA) et conformément aux dispositions validées par le Conseil d'Administration du 18 septembre 2018.

Ce Comité d'Engagement a examiné la demande relative au projet de renouvellement suivant :

Noé - Feucherets	PRIR	Demande d'amplification et d'abondement du projet
-------------------------	------	---

1. Rappel du projet et des étapes clés du dossier :

La convention de renouvellement urbain du quartier Noé – Feucherets a été signée le 10 décembre 2020 et comprend la programmation suivante :

- La démolition de 20 LLS et leur reconstitution hors site intégrée à la convention cadre de la CU Grand Paris Seine et Oise.
- L'aménagement des espaces publics.
- La résidentialisation de 489 logements sociaux.
- La création d'une Cité éducative avec une intervention de l'Agence sur le volet mutualisé de l'équipement et sur l'école élémentaire.

Le projet représente un investissement de 29 M€, avec une participation de l'ANRU de 9,9 M€ de concours financiers.

2. Etat d'avancement du projet :

Le projet de renouvellement urbain de Chanteloup-les-Vignes est entré en phase opérationnelle. A l'issue des relogements, la démolition de l'immeuble Trident s'est achevée courant 2022. A la date d'examen du dossier en Comité d'Engagement, 7 opérations sont engagées soit un taux de réalisation de 88 %.

Une deuxième revue de projet tenue le 16 novembre 2022 a constaté les avancées opérationnelles. Elle a également acté la présente demande d'amplification.

3. Objet de la demande du porteur de projet (évolution du projet avec demande d'abondement) :

Le porteur de projet sollicite un abondement pour l'équipement public de proximité Cité éducative, en vue de prendre en considération des évolutions suivantes.

- Evolutions programmatiques issues de la conception – concertation.
- Intégration des dispositifs constructifs permettant d'optimiser la mutualisation des locaux entre temps scolaire et périscolaire.
- Prise en compte des exigences des services de sécurité incendie.
- Renforcement de l'approche environnementale.

Pour cette opération, une majoration de 5 points du taux d'intervention de l'agence est sollicitée au titre de l'excellence environnementale.

Le porteur de projet sollicite également l'accompagnement de la maison des Ados, nouvel équipement public de proximité situé sur la frange extérieure du QPV.

Le total de financements sollicités s'élève à 2,2 M€ de subventions en abondement, pour un montant d'investissement supplémentaire de 5,5 M€.

Avis du Comité d'Engagement

Après examen en séance sur la base du dossier transmis par le porteur de projet et de l'instruction menée avec la Délégation territoriale de l'Agence, le Comité d'Engagement a émis l'avis suivant :

Débat et remarques :

Les partenaires saluent tout d'abord le bon niveau d'avancement du projet de renouvellement urbain de Chanteloup-les-Vignes.

Les partenaires réaffirment leur souhait d'accompagner l'ambition en matière d'excellence éducative et d'ouverture de l'école sur la ville, au cœur de la Cité éducative de Chanteloup-les-Vignes. Ils accueillent favorablement les approfondissements du programme issus de la concertation qui ont indéniablement permis de bonifier le projet. Il en va de même pour le renforcement de l'ambition environnementale et la mise en œuvre de solutions techniques permettant la réalisation de bâtiments plus à même de s'adapter aux évolutions climatiques, sociales et pédagogiques.

Concernant la Maison des Ados, les partenaires considèrent que la pérennisation d'un équipement au service des jeunes du quartier et sa relocalisation à proximité des équipements sportifs situés à la jointure entre le quartier prioritaire et les autres secteurs de la commune pourront contribuer à en favoriser le rayonnement et diversifier la fréquentation.

Le Comité d'Engagement porte un avis favorable aux demandes suivantes :

- L'abondement de la Cité éducative à hauteur de 1,8 M€ de subventions supplémentaires et la majoration de 5 points du taux de scoring au titre de l'excellence environnementale pour cette opération ; l'objectif à atteindre sera précisé à l'avenant.
- La création d'une maison des Ados localisée en dehors du périmètre du QPV mais au sein du quartier vécu, soit 400 k€ de subventions calculées avec un taux d'intervention plafonné à 25 % et une date de prise en compte des dépenses au 1^{er} juillet 2022.

Au vu des recommandations précédentes, les partenaires rendent un avis favorable au financement de ces opérations représentant un investissement complémentaire de 5,5 M€ HT, pour un montant maximum de concours financiers de 2,2 M€ financés par un abondement de 2,2 M€ en subventions.

Le montant total de concours financiers pour la convention NPNRU de Chanteloup-les-Vignes est ainsi porté à un maximum de 12,1 M€ en subventions.

Au vu de ces éléments, les partenaires nationaux donnent mandat au Délégué territorial pour finaliser l'avenant à la convention cadre avec le porteur de projet, d'ici la fin du 2^{ème} trimestre 2023.